Informations de base

2000/2219(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000 **Subject** 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	VAN LANCKER Anne (PSE)	15/02/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE-DE)	18/04/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2345	2001-05-07
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2313	2000-11-27

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

28/06/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0379	Résumé
12/10/2000	Vote en commission		Résumé
12/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0291/2000	
23/10/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2000	Débat en plénière		
25/10/2000	Décision du Parlement	T5-0464/2000	Résumé
25/10/2000	Fin de la procédure au Parlement		
12/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2219(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/12924

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0291/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0008	12/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0464/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0109-0180	25/10/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0379	28/06/2000	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0104	22/02/2001	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2002)0416	17/07/2002	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0057	06/02/2003	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0312	02/06/2003	Résumé

Document de suivi	COM(2004)0137	01/03/2004	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1218/2000 JO C 014 16.01.2001, p. 0079	19/10/2000	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0300/2000 JO C 144 16.05.2001, p. 0055	13/12/2000	

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 27/11/2000

Le Conseil a marqué à l'unanimité son accord sur l'"Agenda pour la politique sociale" sur base d'un compromis de la Présidence française. Il sera définitivement adopté au Conseil européen de Nice.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 01/03/2004 - Document de suivi

OBJECTIF : proposer un nouveau Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale (version 2004) et proposer un programme de travail sur la poursuite de l'Agenda. CONTENU : En présentant son Tableau de bord annuel, la Commission répond à la demande qui lui a été adressée à la fois par le Parlement européen et le Conseil européen de consigner les réalisations accomplies et de prendre acte de l'engagement et des contributions des différents acteurs dans la mise en oeuvre de cet Agenda. Le présent tableau de bord est le quatrième du genre et se concentre essentiellement sur les principales réalisations de l'année 2003. Il n'a pas pour but de classer par ordre d'importance les performances des États membres, mais plutôt de contrôler la manière dont l'Agenda est transformé en mesures stratégiques et actions concrètes. Le Tableau de bord définit par ailleurs des nouvelles mesures stratégiques pour mener à bien l'Agenda en 2004 et en 2005, de manière à permettre au processus de se poursuivre dans les meilleures conditions. PRINCIPALES INITIATIVES POUR 2004 : la révision à mi-parcours de l'Agenda pour la politique sociale a entraîné une actualisation du programme d'action politique pour les années 2004 et 2005 fondée sur l'évaluation de premières années de mise en oeuvre de l'Agenda. Les principales mesures envisagées sont les suivantes : 1) Sur le front de l'emploi, les initiatives clés porteront sur les points suivants: -projet de rapport conjoint sur l'emploi 2004/2005; -lignes directrices pour l'emploi; -recommandations en matière d'emploi; -proposition de règlement relatif au Fonds social européen pour la prochaine période de programmation; -portabilité des droits à pension professionnelle : suivi de la deuxième étape de la consultation des partenaires sociaux; -communication sur la mise en oeuvre du plan d'action en matière de compétences et de mobilité; -communication sur les stratégies à appliquer pour relever l'âge de départ effectif du marché du travail; -intégration de la problématique de l'emploi dans les autres politiques de l'Union européenne; -rapport d'activité EURES 2002-2003; -rapport intermédiaire sur les résultats du programme relatif aux mesures d'incitation dans le domaine de l'emploi; 2) Initiatives concernant les changements de l'environnement de travail: -deuxième phase de consultation des partenaires sociaux sur la restructuration des entreprises; -révision de la directive 94/45/CE concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs; -suivi de la communication sur le temps de travail; -élargissement du champ d'application de la directive concernant les substances cancérogènes - consultation des partenaires sociaux; -risques psychosociaux du harcèlement et de la violence autravail - consultation des partenaires sociaux; -le stress et ses effets sur la santé et la sécurité au travail - suivi de la première phase de consultation; -communication sur la transparence et l'incidence du dialogue social européen dans une Union européenne élargie; -premier rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie UE en matière de responsabilité sociale de l'entreprise; -rapport sur la mise en oeuvre de la directive 91/383/CEE sur l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire; -rapport sur les performances sociales et environnementales de la Commission; -prévention des troubles musculo-squelettiques au travail; -lignes directrices pour l'application de la directive 98/24/CE relative aux agents chimiques; 3) Initiatives concernant la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la discrimination: -communication sur l'inclusion sociale dans les pays adhérents; -rapport de synthèse fondé sur les mémorandums conjoints sur l'inclusion de 2003; -consultation sur la possibilité d'instaurer un revenu minimum et de prendre d'autres mesures visant à favoriser l'intégration des personnes exclues du marché du travail; -stratégie de lutte contre la discrimination (livre vert); -rapport sur l'évaluation de l'Année européenne des personnes handicapées; 4) Initiatives concernant la protection sociale: -communication sur la coopération future en matière de soins de santé et de soins pour les personnes âgées; -proposition de règlement concernant la mise en oeuvre des dispositions du règlement simplifié relatif à la coordination des régimes de sécurité sociale; -règlement de la Commission modifiant les annexes du règlement 574/72/CEE (modalités d'application du règlement 1408/71 révisé); -règlement actualisant le règlement 1408/71/CEE; 5) Initiatives concernant l'égalité des chances: -communication sur l'égalité entre les femmes et les hommes; -refonte des directives relatives à l'égalité entre les

femmes et les hommes; -rapport intermédiaire sur le programme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes; -programme de travail annuel 2004 sur l'égalité entre les femmes et les hommes; 6) Initiatives concernant l'élargissement et les relations extérieures: -communication sur la dimension sociale de la mondialisation et des relations internationales de l'UE; -proposition de décision du Conseil relative à la mise en oeuvre des dispositions de sécurité sociale des accords d'association conclus avec des pays tiers.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 28/06/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un nouveau plan d'action pour la politique sociale communautaire couvrant la période 2000-2005. CONTENU : Ce nouveau plan d'action, appelé "Agenda pour la politique sociale" s'inscrit dans le cadre des résultats du Conseil européen de Lisbonne dont les conclusions majeures portent sur l'établissement d'une économie de la connaissance plus compétitive. Il cherche en particulier à garantir une interaction positive et dynamique des politiques économique, sociale et de l'emploi et à mettre en place un consensus politique mobilisant tous les acteurs clés appelés à travailler conjointement à la réalisation du nouvel objectif stratégique défini à Lisbonne. Les deux idées phare qui guident les orientations de cet Agenda sont celles de la modernisation du modèle social européen et la traduction, par des actions concrètes, des engagements politiques pris à Lisbonne. Un large éventail d'actions sont décrites dans l'Agenda avec un calendrier précis de mise en oeuvre : - certaines visent à réaliser le potentiel de plein emploi de l'Europe en créant des emplois majeurs et plus nombreux, en anticipant et en gérant mieux le changement et en permettant l'adptation au nouvel environnement de travail, en exploitant le potentiel de l'économie de la connaissance et en promouvant la mobilité; - d'autres se concentrent sur la modernisation et l'amélioration de la protection sociale, la promotion de l'inclusion sociale, le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, la consolidation des droits fondamentaux et la lutte contre la discrimination; - enfin viennent des initiatives consacrées à la préparation de l'élargissement et à la promotion de la coopération internationale et visant à faire du dialogue social un élément de contribution au relèvement des différents défis. Schématiquement, de 2000 à 2005, la Commission a l'intention d'engager les actions suivantes dans les grands domaines clés décrits ci-avant : 1) vers des emplois plus nombreux et meilleurs : dans ce cadre, la Commission a l'intention de présenter chaque année le "paquet" sur l'emploi consistant à poursuivre le processus de Luxembourg (rapport conjoint sur l'emploi, lignes directrices et recommandations sur la politique en matière d'emploi), d'encourager des mesures communautaires dans le domaine de l'emploi (voir COD/2000/0195) et d'inviter les partenaires sociaux en 2000 à coopérer de manière plus systématique à la stratégie pour l'emploi, y compris au plan local. Elle compte en outre évaluer en profondeur de l'impact du processus de Luxembourg (2002) ; 2) anticiper et gérer le changement au nouvel environnement social : dans ce domaine, la Commission compte consulter les partenaires sociaux (2000) et suivre les négociations sur le travail temporaire (2001). Elle entend en outre publier une communication sur les aspects sociaux des procédures de passation des marchés publics (2000), organiser une conférence sur la responsabilité sociale des entreprises (2001) et consulter les partenaires sociaux sur la nécessité d'instaurer, au niveau européen, des mécanismes volontaires de médiation et d'arbitrage des conflits. Un plan d'action estégalement prévu sur la participation financière des travailleurs (2001). Un travail plus législatif est également attendu en vue de compléter et codifier la législation communautaire sur le temps de travail et la santé /sécurité (2002) sur le lieu de travail ; 3) exploiter les possibilités offertes par l'économie fondée sur la connaissance : l'essentiel des travaux portera sur l'apprentissage tout au long de la vie et les nouvelles formes de travail liées aux technologies de l'information (2000) ; 4) promouvoir la mobilité : la Commission prévoit de créer un forum des retraites en 2000 et de proposer, à l'issue des discussions, un instrument de transférabilité des retraites complémentaires (2002). D'autres initiatives sont attendues en matière de libre circulation dans les services publics (2002) et de suppression des obstacles à la mobilité des chercheurs, des étudiants et des enseignants ; 5) moderniser et améliorer la protection sociale : la Commission devrait publier une communication sur l'avenir de la protection sociale axée sur les pensions (2000) ; 6) promouvoir l'inclusion sociale : la Commission a l'intention de lancer une consultation sur les moyens les plus adéquats de promouvoir l'intégration des personnes exclues du marché du travail et d'évaluer l'impact du FSE (initiative Equal) dans la promotion de l'inclusion sociale (2003) ; 7) promouvoir l'égalité entre les sexes : une proposition de directive est attendue sur l'égalité de traitement dans les domaines autres que l'emploi et la profession (2002) ; 8) renforcer les droits fondamentaux et lutter contre la discrimination : la Commission compte publier un rapport sur le fonctionnement de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (2001) et de proposer pour 2003 une Année européenne consacrée au handicap (2001) ; 9) promouvoir la qualité des relations industrielles : il s'agit en particulier de consulter les partenaires sociaux en vue d'identifier les domaines d'intérêt commun (2001) et d'organiser une conférence sur le fonctionnement des structures de dialogue social (niveau interprofessionnel et sectoriel) et de proposer des adaptations (2002) ; 10) préparer l'élargissement : l'essentiel de travaux portera sur le suivi de l'acquis communautaire dans les domaines social et de l'emploi par les pays candidats et la participation effective des pays candidats aux programmes d'action communautaire dans le domaine social (2000-2001) ; 11) promouvoir la coopération internationale : la Commission entend proposer une recommandation visant à ratifier la convention de l'OIT sur le travail des enfants (2001) et organiser une conférence sur la dimension sociale des relations extérieures de l'Union européenne (2001). Si toutes les actions proposées ne sont pas nouvelles, celles en cours bénéficieront d'un recentrage à la faveur des orientations politiques formulées à Lisbonne. Une autre innovation réside dans le fait que la méthode de coordination ouverte, jusqu'ici confinée au domaine de l'emploi, pourrait désormais être appliquée à d'autres politiques sociales en vue d'en garantir l'efficacité en terme qualitatif et quantitatif.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 17/07/2002

La Commission européenne a présenté une communication qui dresse le bilan de cinq années de Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) sur la base d'une évaluation globale des performances du marché du travail de l'UE et d'une évaluation des actions mises en oeuvre par les États membres au titre du processus dit "de Luxembourg". Le document examine également les principaux aspects qui devront être pris en considération lors de la redéfinition de la stratégie future. Ces dernières années, les performances du marché du travail de l'UE se sont visiblement améliorées avec plus de 10 millions de nouveaux emplois créés depuis 1997 (dont 6 millions occupés par des femmes) et un recul du chômage de 4 millions d'unités, tandis que la population active a continué d'augmenter de 5 millions d'unités. L'évaluation confirme le caractère structurel de ces améliorations à travers les

réductions des niveaux de chômage structurel, une croissance économique à plus forte intensité d'emploi et une réaction plus rapide du marché du travail aux évolutions économiques et sociales. Plusieurs évolutions spécifiques sont mises en évidence : - les politiques de l'emploi et le rôle des services publics de l'emploi ont été redéfinis à l'appui d'une approche active et préventive; - dans certains États membres, les systèmes d'imposition et d'allocations ont été adaptés conformément aux principes d'activation; - la fiscalité du travail a amorcé une évolution plus favorable à l'emploi; - les systèmes d'éducation et de formation sont de plus en plus adaptés aux besoins du marché du travail; - la modernisation de l'organisation du travail a progressé, notamment à travers des aménagements du temps de travail et des contrats de travail plus flexibles; - l'intégration de la dimension d'égalité s'est généralisée, avec diverses initiatives en vue de réduire les écarts entre les femmes et les hommes; - de nouveaux paradigmes communs tels que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la qualité du travail ont été reconnus comme priorités d'action, et on a observé un début de convergence dans ces domaines. Au-delà de cette convergence générale, la méthode de coordination ouverte du processus de Luxembourg a démontré sa valeur ajoutée en favorisant les partenariats et de nouvelles méthodes de travail, tant au niveau national que communautaire. Malgré les progrès réalisés, des défis importants doivent encore être relevés, surtout pour faire face à l'évolution démographique, à l'apparition de goulets d'étranglement, aux disparités régionales en matière de performances, à la restructuration économique et sociale continue, à la mondialisation et à l'élargissement. Dans ce contexte, la communication souligne l'importance d'accroître les investissements en capital humain et de promouvoir le vieillissement actif, entre autres grandes priorités pour la future SEE. En outre, elle détermine quatre grandes priorités à prendre en compte dans le cadre de la réforme de la SEE: - fixer des objectifs clairs pour répondre aux défis politiques; - simplifier les lignes directrices sans nuire à leur efficacité; - améliorer la gouvernance et le partenariat dans la mise en oeuvre de la stratégie; - assurer plus de cohérence et de complémentarité avec d'autres processus européens importants, notamment les grandes orientations de politique économique.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 22/02/2001

Le Conseil européen de Nice a approuvé l'Agenda pour la politique sociale jusqu'en 2005. Il a invité la Commission à soumettre chaque année un tableau de bord présentant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda, en commençant par la présentation d'un premier rapport lors du sommet de Stockholm. Le présent tableau de bord reprend les six titres de l'Agenda et fournit un aperçu clair de la situation en ce qui concerne les mesures prises pour renforcer la qualité du travail, la qualité de la politique sociale et la qualité des relations sociales. Toutefois, la présentation de ce document intervient assez tôt après l'approbation de l'Agenda par toutes les parties. Par conséquent, plusieurs initiatives n'en sont qu'à leur tout début, tandis que certaines réalisations résultent d'initiatives lancées avant l'établissement de l'Agenda pour la politique sociale. Il s'agit cependant ici d'un processus de mise en oeuvre dynamique alliant des éléments nouveaux à d'autres plus anciens, et associant de nombreux acteurs à différents niveaux. Ce tableau de bord reflète donc cet aspect dynamique et flexible. Le format et le contenu du tableau de bord ne préjugent en rien du modèle qui sera utilisé pour les futurs tableaux de bord qui seront établis dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale. Plus le processus avancera, plus le rôle de chaque acteur concerné pourra être défini et formulé avec précision. Pour que la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale soit une réussite réelle et durable, plusieurs facteurs sont essentiels : la participation active de tous les acteurs, une interaction positive entre toutes les mesures stratégiques et la complémentarité des instruments politiques. Les institutions européennes, les gouvernements, les autorités régionales et locales, les partenaires sociaux au niveau européen et au sein des États membres, les ONG et les entreprises ont ainsi été explicitement invités à prendre leurs responsabilités dans le cadre de l'exécution de l'Agenda. De réels progrès ne pourront être réalisés que si toutes les initiatives tendent vers l'objectif stratégique global. C'est pourquoi les politiques économiques, les politiques pour l'emploi et les politiques sociales devraient se renforcer mutuellement. C'est également la raison pour laquelle la méthode ouverte de coordination (MOC), la législation, le dialogue social, les fonds structurels (en particulier le FSE) et les programmes occupent une place prépondérante. La recherche, y compris dans le cadre des programmes de recherche communautaires, contribuera également activement à une meilleure compréhension d'un grand nombre de questions abordées par l'Agenda.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 02/06/2003 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation de la révision à mi-parcours de l'Agenda pour la politique sociale. CONTENU : La Commission vient d'adopter sa révision à mi-parcours de l'Agenda pour la politique sociale. Cette révision place la réussite de l'élargissement au premier rang des priorités d'un Agenda social renouvelé et met en exergue l'obtention de résultats par le respect des normes sociales approuvées au niveau communautaire dans les États membres actuels et futurs. L'un des principes directeurs de l'Agenda pour la politique sociale établi par la Commission en juin 2000 et approuvé par le Conseil européen de Nice en décembre 2000 est le renforcement du rôle de la politique sociale en tant que facteur productif. Il s'agit de promouvoir la qualité en tant que moteur d'une économie dynamique axée vers l'accroissement de la quantité et de la qualité des emplois et l'accentuation de la cohésion sociale. L'une des caractéristiques innovantes de l'Agenda pour la politique sociale, qui couvre la période 2000-2005, est son ambition d'établir de meilleures formes de gouvernance. Cela requiert une meilleure participation des acteurs concernés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'Agenda ainsi qu'un dosage approprié des instruments d'action. La réussite de l'élargissement constitue le principal défi à relever par l'Union dans les années à venir, et la révision à mi-parcours de l'Agenda représente une occasion unique de prendre en compte toute l'étendue de cette dimension. L'incidence de l'élargissement sur l'emploi et la situation sociale sera surveillée de près, l'application correcte de l'acquis communautaire dans le domaine social jouant un rôle crucial. La communication prévoit un ensemble d'actions détaillé, accompagné d'un calendrier, visant à consolider et poursuivre les travaux réalisés durant la première moitié de la mise en oeuvre de l'Agenda. Ces actions s'appuient sur les orientations politiques de Nice et, surtout, annoncent les nouvelles mesures destinées à relever les défis et répondre aux nouveaux besoins. Les six domaines d'action sont les suivants : - des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, avec la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie européenne pour l'emploi; - anticiper et gérer le changement dans l'environnement du travail en instaurant un nouvel équilibre entre la flexibilité et la sécurité, notamment par la simplification de la législation et des mesures visant à renforcer le dialogue social et développer la responsabilité sociale des entreprises; - lutter contre la pauvreté

et contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, notamment par le développement de la méthode ouverte de coordination en matière d'insertion sociale, des initiatives visant à garantir l'égalité de traitement aux ressortissants des pays tiers et des mesures pour combattre la discrimination; - moderniser la protection sociale à l'aide de mesures destinées à faciliter la libre circulation et d'une coopération accrue entre les États membres en matière de protection sociale, en particulier dans le domaine des pensions; - promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une nouvelle directive sur l'égalité de traitement en-dehors du marché du travail qui sera proposée cette année; - renforcer le volet social de l'élargissement et des politiques extérieures de l'Union européenne par des mesures facilitant l'intégration des nouveaux États membres et par la promotion de la dimension sociale des relations internationales de l'Union.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 06/02/2003

OBJECTIF : présentation du Tableau de bord de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale (3ème mise à jour). CONTENU : L'Agenda pour la politique sociale est la feuille de route de l'Union européenne. Il doit lui permettre de moderniser et d'améliorer le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en instaurant un état social actif. Il favorise la réalisation de l'objectif stratégique de Lisbonne, à savoir renforcer le dynamisme économique de l'Union européenne, créer le plein emploi avec des emplois de qualité et favoriser la cohésion sociale. Il s'agit de la troisième feuille de route annuelle rendant compte de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale. L'objectif est de suivre les réalisations et les retards et de veiller à ce que les différents acteurs soient toujours aussi déterminés à réaliser l'agenda. Ce troisième rapport d'avancement indique que la mise en oeuvre de l'Agenda 2000 pour la politique sociale de l'Union se poursuit selon le calendrier prévu et qu'il a contribué à rendre les marchés du travail de l'Union européenne plus favorables à l'emploi, avec la création de 2,5 millions de nouveaux emplois en 2001-2002. Ce rapport montre toutefois aussi que l'autosatisfaction n'est pas de mise et que le rythme de la réforme doit être accéléré si l'on veut obtenir d'ici 2010 la création de 15 millions nouveaux emplois supplémentaires décidée lors du Sommet de Lisbonne. La Commission reproche, en particulier, aux États membres de ne pas s'être fixés des objectifs nationaux en matière d'emploi, ce qui risque de ralentir les progrès vers la réalisation des objectifs de Lisbonne dans ce domaine. Le rapport demande également une action visant à réduire les taux de chômage qui, sous l'effet de la récession économique, ont légèrement augmenté jusqu'à 7,8% dans l'Union européenne et jusqu'à 8,5% dans la zone euro. Il ajoute que les faiblesses du marché du travail sont partiellement responsables du maintien des gens dans l'exclusion sociale et dans la pauvreté. Selon les dernières données disponibles sur les revenus, 15% de la population de l'Union européenne sont exposés au risque de pauvreté, et 9% sont menacés en permanence de pauvreté. Le rapport souligne toutefois que si les indemnités avaient été exclues des calculs, ce seraient 40% de la population de l'UE qui auraient été menacés de pauvreté. Il mentionne également la révision à mi-parcours de l'Agenda pour la politique sociale plus tard dans l'année, qui soulignera le besoin d'"emplois plus nombreux", en tant que moteur de croissance, par des gains de productivité et par l'attraction d'un plus grand nombre de personnes vers le travail. Or, il s'avère que si l'Union européenne donne à chacun l'équivalent d'un an supplémentaire d'éducation et de formation, la productivité globale de l'UE augmenterait d'environ 5% immédiatement et encore de 5% à long terme. De même, la santé favorise la productivité : les travailleurs en bonne santé gagnent 15 à 30% de plus que ceux dont la santé est déficiente. Enfin, le tableau de bord présente également les principales initiatives attendues pour 2003 parmi lesquelles on signalera notamment : - des initiatives-clé en matière d'emploi; - des initiatives législatives et non législatives en matière dechangements de l'environnement de travail; - plusieurs communications et rapports sur les problématiques de l'insertion sociale et de la lutte contre la discrimination; - des initiatives législatives en matière de protection sociale; - la refonte de la directive sur l'égalité des chances; - la poursuite de la préparation à l'élargissement.

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 25/10/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 395 voix contre 67 et 92 abstentions, le rapport de Mme Anne VAN LANCKER (PSE, B) sur le Nouvel Agenda Social. Dans l'ensemble, la résolution du Parlement confirme l'avis émis par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Néanmoins, la plénière a insisté pour que des mesures soient prises afin de favoriser l'esprit d'entreprise et créer les conditions d'une Europe plus innovante. La plénière, tout comme la commission au fond, a mis l'accent sur les mesures visant à : - assurer la qualité des nouveaux emplois par des initiatives législatives concernant le travail à domicile, le télétravail, le travail "indépendant", le multi-salariat; - présenter une directive sur la protection sociale des nouvelles formes de travail; - renforcer le droit à l'information, la consultation et la participation des travailleurs; - renforcer les instruments communautaires contre la pauvreté et l'exclusion sociale; - assouplir le temps de travail selon des modalités à négocier entre les partenaires sociaux; - mieux intégrer les personnes âgées et handicapées dans la société. Il demande en particulier à la Commission d'élaborer un tableau de bord reprenant l'ensemble des activités contenues dans l'Agenda social en indiquant les acteurs responsables, les instruments et les échéances pour chaque action. Le Parlement a en outre demandé que des mesures concrètes soient prises afin que cet Agenda social contribue à garantir les droits fondamentaux et sociaux des citoyens de l'Union, dans le contexte de la Charte des droits fondamentaux.